



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Egalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Annecy, le 16 octobre 2020

Plan de relance : de nouvelles mesures en faveur des entreprises

Le Gouvernement, par l'intermédiaire de la Direction Générale des Entreprises et de BPI France, a mis en place des moyens exceptionnels pour le soutien à l'investissement et la modernisation de l'industrie pour faire face à la crise sanitaire du Covid-19.

Un cahier des charges unique vient d'être mis en ligne sur le site de BPI France

Afin de simplifier le dépôt de dossiers par les chefs d'entreprise des secteurs industriels stratégiques et de modernisation des filières aéronautiques et automobiles, l'ensemble des appels à projets dans ce domaine sont désormais soumis à un cahier des charges unique.

Seuil d'éligibilité des projets abaissé

Le seuil d'éligibilité des projets industriels dans les secteurs aéronautique et automobile est abaissé de 400 000 € à 200 000 €. Cet appel à projet est ouvert jusqu'au 17 novembre midi. Des vagues suivantes d'appels à projets seront lancées en 2021 et 2022.

Plus d'informations sur le site de BPI France : <https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Actualites/Plan-de-relance-pour-l-industrie-50441>

De nouvelles aides pour le secteur du tourisme

Le Premier Ministre Jean Castex annonce un renforcement du fonds de solidarité pour le secteur du tourisme avec une ouverture à de nouveaux bénéficiaires et une aide augmentée. De nombreux secteurs dépendant du tourisme (autocars, locations de courte durée de véhicules, fabrication et distribution de matériel événementiel, métiers graphiques, fleuristes, métiers du design...) sont ajoutés à la liste des secteurs déjà éligibles aux différentes mesures du plan de soutien. Ces entreprises peuvent désormais bénéficier du fonds de solidarité, de la prise en charge à 100 % de l'activité partielle jusqu'à la fin de l'année et des exonérations de charges de février à mai 2020. De plus, le plafond d'aide du fonds de solidarité, de 1 500 €, peut être porté, sous certaines conditions, à 10 000 €. Plus d'informations sur le communiqué de presse disponible ici :

https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/dp_12102020_cle45d22f.pdf

**Préfecture de la Haute-Savoie
Bureau de la représentation et
de la communication de l'État**

04.50.33.64.50 | 06.78.05.98.53
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
@Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr

Rue du 30ème régiment d'infanterie
BP 2332
74 034 Annecy cedex